



## LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR L'AFRIQUE DES GRANDS LACS

ENJEUX ET IMPACT SUR LA PAIX  
ET LE DÉVELOPPEMENT  
EN RDC

Pamphile Sebahara

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat  
entre le GRIP et la Fondation Friedrich Ebert (Bonn, Allemagne)  
à qui nous adressons nos remerciements pour leur appui financier.  
Le rapport a été publié en allemand et peut être consulté à l'adresse suivante :  
<http://library.fes.de/pdf-files/iez/03315.pdf>

L'auteur exprime ses remerciements à Michael Broening et Xavier Zeebroek  
pour leurs commentaires.

---

## Sommaire

---

<b>Résumé</b>		5
	Carte: Les onze pays de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs	6
<b>I. Contexte : une région aux conflits multidimensionnels</b>		7
1.1. Des processus de paix à consolider		7
1.2. Des conflits internes aux conséquences régionales		9
<b>II. La conférence internationale sur les Grands Lacs</b>		10
2.1. Une approche régionale		10
2.2. Des plans d'actions et des protocoles ambitieux		13
2.3. Impact attendu pour la RDC		18
<b>III. Conclusion générale</b>		19
3.1. Des préalables pour un Pacte de paix, de sécurité et de développement régional		19
3.2. Des défis pour la mise en oeuvre des résolutions		20
3.3. Des options stratégiques pour les différents acteurs		22
3.4. Report du 2e sommet des chefs d'État de décembre 2005		23
<b>Sigles et abréviations</b>		25
Encadré 1	Les instances de la conférence sur les Grands Lacs	10
Encadré 2	Les principales étapes du processus	12
Encadré 3	Les onze pays participant à plusieurs organisations régionales et sous-régionales	21



---

## Résumé

---

La Conférence internationale sur l'Afrique des Grands Lacs est un processus mené conjointement par l'Organisation des Nations unies (Onu) et l'Union africaine (UA) pour aider onze pays de la région à promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie et le développement. Après deux ans et demi de rencontres et de négociations, la Conférence a élaboré des projets de protocoles et une liste de programmes d'actions dans quatre domaines : la paix et la sécurité ; la démocratie et la bonne gouvernance ; le développement économique et l'intégration régionale ; les questions humanitaires et sociales.

La Conférence est censée contribuer au renforcement des processus de paix et de l'Etat de

droit dans différents pays, notamment en RDC. D'une part, l'analyse met en évidence la pertinence d'une approche régionale pour mettre fin aux conflits et à l'instabilité. D'autre part, elle soulève des doutes sur la volonté de différents acteurs de respecter les engagements pris, par exemple dans la mise en oeuvre du protocole de non-agression et de défense mutuelle. Ces doutes sont renforcés par un bilan mitigé malgré l'importance des moyens mobilisés, soit 10 millions de dollars, et l'organisation des dizaines de rencontres auxquelles plusieurs centaines de personnes ont pris part aux niveaux national et régional.

Le report, au 2<sup>e</sup> semestre 2006, du sommet des chefs d'État des pays membres de la Conférence tend à confirmer ce constat. L'étude identifie des défis à relever et des pistes d'actions susceptibles de renforcer le processus de la Conférence.

## Les onze pays de la conférence internationale sur la région des Grands Lacs



Source : <http://www.icglr.org>

## I. Contexte : une région aux conflits multidimensionnels

La République démocratique du Congo (RDC) est engagée dans un processus de transition politique qui doit mener aux élections générales et rétablir la sécurité et l'autorité publique sur l'ensemble du territoire national. Le report des élections prévues initialement avant le 30 juin 2005 et la poursuite de la violence contre les civils à l'Est du pays<sup>1</sup> illustrent les défis considérables à relever pour rétablir la paix et la sécurité dans le pays, mais aussi au niveau régional. Ils montrent également la complexité et les difficultés de résolution des conflits dans la région malgré la mobilisation de la communauté internationale à travers les missions de maintien de la paix de l'Onu.

### 1.1. Des processus de paix à consolider

La plupart des pays membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs<sup>2</sup> ont connu des conflits armés ou une guerre civile au cours des quinze dernières années. Ces conflits sont apparus dans le sillage des changements politiques caractérisés par la reconnaissance du pluralisme politique et des médias, et par l'organisation d'élections multipartites. Au cours de la même période, des processus de paix longuement négociés, généralement avec l'appui de l'Onu et des organisations régionales, se sont conclus par le rétablissement des institutions issues des élections. Ces processus fragiles, qui concernent presque tous les pays, exigent des stratégies cohérentes et efficaces de consolidation.

**Le Burundi** a achevé avec succès son processus de transition en août 2005, après douze années de guerre civile. Celle-ci a fait plus de 300 mille victimes et de nombreux déplacés et réfugiés. Le 16 novembre 2003, les ex-rebelles du CNDD-FDD (branche Pierre Nkurunziza) signent un accord de paix avec le pouvoir et entrent au gouvernement en décembre 2003. Un programme de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) des anciens combattants se met en place. Le 28 février 2005, la Constitution est adoptée par référendum. Entre le 3 juin et le 19 août 2005, des élections communales, parlementaires, sénatoriales et présidentielle donnent la victoire au parti

CNDD dirigé par Pierre Nkurunziza, devenu le nouveau chef de l'État. Depuis le 26 août 2005, le Burundi est doté d'un gouvernement de post-transition qui doit relever les défis de la reconstruction et de la consolidation de la paix. Les pays de la sous-région, l'Union africaine et la Mission de l'Onu au Burundi (Onub) ont joué un rôle capital dans ce processus<sup>3</sup>. Cependant, les Palipehutu-FNL (Parti pour la libération du Peuple Hutu/Forces nationales de libération), dernier groupe armé, refusent de déposer les armes.

**Le Rwanda** a été marqué par le génocide des Tutsi et l'assassinat des leaders politiques de l'opposition démocratique en 1994. Le génocide, dont les conséquences sont encore d'actualité, a eu lieu malgré la présence à l'époque d'une mission de maintien de la paix de l'Onu, la Minuar<sup>4</sup>. Celle-ci avait été envoyée par le Conseil de sécurité après la signature de l'accord de paix d'Arusha, le 3 août 1993, entre le gouvernement rwandais et les anciens rebelles du Front patriotique rwandais (FPR). En 1996 et 1998, l'armée rwandaise (APR) intervient en RDC à la poursuite des ex-Forces armées rwandaises (FAR) et des milices Interahamwe, qui sont accusées de préparer une attaque contre le pouvoir de Kigali. L'APR soutient à cette occasion les mouvements rebelles en lutte contre le régime de Kinshasa. Ce fut le début de l'internationalisation du conflit en RDC. Sur le plan interne, des élections générales organisées en 2003 mettent fin à la transition politique. Elles sont remportées par le FPR dont fait partie le président Paul Kagame, élu chef de l'État. Si la reconstruction économique et

1. Pamphile Sebahara, *RDC : report des élections et enjeux des groupes armés à l'Est*, Note d'analyse. GRIP- Fondation Friedrich Ebert, 21 septembre 2005: <http://www.grip.org/bdg/g4584.html>

2. Contrairement à la pratique qui limite cette appellation au Burundi, à la RDC et au Rwanda, la zone des Grands Lacs renvoie, dans ce texte, aux onze pays membres de la Conférence ou « pays du champ », à savoir le Burundi, la République démocratique du Congo (RDC), le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, le Kenya, le Soudan, la Centrafrique, la République du Congo (Brazzaville), l'Angola et la Zambie.

3. Pamphile Sebahara, « Burundi : la médiation internationale pour sortir de la guerre », dans M.-S. Frère (dir.), *Afrique centrale. Médias et conflits*. Bruxelles, Complexe, GRIP, Panos Paris, 2005.

4. Pamphile Sebahara, « Rwanda. Le génocide : un échec de la gestion des crises », dans M.-S. Frère (dir.), *op. cit.* ; Jean-Claude Willame, *Les Belges au Rwanda. Le parcours de la honte*. Complexe, Grip, Bruxelles, 1997 ; Rapport de la Commission indépendante d'enquête de l'Onu du 15 décembre 1999: <http://www.un.org/french/peace/rwanda.pdf>.

politique a connu des progrès, les défis restent nombreux, en particulier en matière de justice, de reconstruction du tissu socio-économique et de consolidation de l'État de droit.

**La République démocratique du Congo (RDC)** fait face aux défis de la mise en oeuvre de l'Accord global et inclusif signé à Prétoria le 17 décembre 2002 et ratifié par tous les acteurs congolais à Sun City en avril 2003. Cet Accord a pour but de mettre fin à plus de dix ans d'instabilité, caractérisée par deux guerres qui ont vu l'intervention des troupes étrangères en RDC en 1996 et 1998<sup>5</sup>. L'Accord de cessez-le-feu en RDC, signé le 2 juillet 1999 à Lusaka, par la RDC, l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe, le Rwanda et l'Ouganda, avait pour objectif de mettre fin à cette guerre régionale. Il a permis le lancement du Dialogue intercongolais<sup>6</sup> à Addis-Abeba en octobre 2001 et sa poursuite à Sun City avec la facilitation de l'Organisation de l'unité africaine – ancêtre de l'Union africaine –, jusqu'à la signature de l'Accord de paix en décembre 2002. Un gouvernement de transition a été mis en place le 30 juin 2003 et permis ainsi la réunification du pays et la reprise des relations économiques et commerciales entre les différentes régions. Censées avoir eu lieu avant le 30 juin 2005, les élections ont été reportées et doivent se tenir au plus tard le 30 juin 2006<sup>7</sup>. C'est le principal défi à relever pour restaurer la stabilité du pays et le doter d'une administration fonctionnelle. À ce jour, la paix et la stabilité restent fragiles, à cause entre autres, de la présence de groupes armés étrangers et des milices dans le pays, des lenteurs dans l'intégration des forces armées congolaises, de soupçons de présence des troupes étrangères sur le territoire de la RDC.

**La République du Congo (Brazzaville)** a été marquée ces dernières années par trois guerres civiles en 1993, 1997 et 1998. En 2001, s'est tenu un « dialogue national sans exclusif » auquel n'ont pas pris part les principaux anciens belligérants, à savoir Lissouba et Kolélas qui sont en exil. Une constitution a été adoptée par référendum le 20 janvier 2002 et Denis Sassou Nguesso a été élu pour 7 ans à la tête de l'État. Depuis la signature d'un accord de paix entre le gouvernement et les Ninja en mars 2003, le pays est redevenu stable. Des personnes déplacées à l'intérieur du pays, notamment dans la région du Pool, retournent chez elles. Toutefois, le processus de consolidation de la paix et de la démocratie restent fragiles<sup>8</sup>.

**La Centrafrique** a mené avec succès son processus de transition politique, couronné par des élections législatives et présidentielles de mars à mai 2005. Celles-ci ont vu la victoire du général François Bozizé à la présidence et des partis qui le soutiennent au Parlement. L'histoire récente de la Centrafrique a été néanmoins marquée par une série de coups d'état successifs, les ruptures de processus de démocratisation, une économie délabrée, la corruption, des tensions ethniques, des salaires de la fonction publique non payés ainsi que trois mutineries de l'armée entre 1996 et 1998. C'est dire que le nouveau gouvernement doit relever de nombreux défis s'il veut éradiquer les facteurs à la base de la faillite de l'État centrafricain et promouvoir le développement socio-économique du pays<sup>9</sup>.

**L'Ouganda** fait face depuis 1988 à une rébellion de l'Armée de résistance du seigneur (Lord's Resistance Army, LRA) dans sa partie septentrionale. La LRA y est la cause du déplacement de 1,45 millions de personnes qui vivent de l'aide humanitaire. La Cour pénale internationale (CPI) a lancé en septembre 2005 des mandats d'arrêt contre cinq chefs rebelles de la LRA parce que leur mouvement est accusé de torture, mutilation, viols, et recrutement par la force de ses combattants, notamment des enfants. Basés au sud Soudan, l'entrée des membres de la LRA en RDC, en septembre 2005, est à l'origine du regain de tension entre la RDC et l'Ouganda qui a menacé d'exercer son droit de poursuite sur le territoire congolais. C'est à l'occasion de la poursuite des rebelles ougandais que le pouvoir de Kampala avait envoyé ses troupes en RDC, en 1996 et 1998, et avait soutenu les rébellions congolaises contre le gouvernement de Kinshasa.

5. Colette Braeckman *et alii*, *Kabila prend le pouvoir*. Bruxelles, Complexe, GRIP, 1998 ; Olivier Lanotte, *République démocratique du Congo. Guerres sans frontières*. Complexe, GRIP, Bruxelles, 2003 ; Pamphile Sebahara, « RDC : les défis de la mise en oeuvre d'un accord de paix » dans M.-S. Frère (dir.), *op. cit.*

6. Paule Bouvier et Francesca Bomboko, *Le Dialogue intercongolais*. Paris, L'Harmattan, 2004.

7. Pamphile Sebahara, *RDC : report des élections et enjeux des groupes armés à l'Est*, *op. cit.*

8. Pamphile Sebahara « Congo-Brazzaville : à la recherche d'une paix durable », dans M.-S. Frère (dir.), *op. cit.*

9. Pamphile Sebahara, « Centrafrique: Les défis de la reconstruction d'un État de droit », dans M.-S. Frère (dir.), *op. cit.*



Le **Soudan** connaît depuis plus d'un an une crise humanitaire sans précédent dans la région de Darfour. Deux millions et demi de personnes sont déplacées, dont une partie s'est réfugiée au Tchad. Malgré la présence de plus de 5 000 soldats de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), la signature d'un cessez-le-feu entre les rebelles et les autorités de Khartoum ainsi que le lancement des négociations sous l'égide de l'UA, les milices arabes pro-gouvernementales poursuivent la violence contre les civils. Pourtant, en janvier 2005, le Soudan avait vu naître l'espoir de mettre fin à une autre guerre qui durait depuis 21 ans entre l'armée gouvernementale et les rebelles sudistes du SPLM/À (Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan) à l'occasion de la signature d'un accord global de paix entre les deux parties.

De son côté, l'**Angola** se trouve aussi dans une période de consolidation post-conflit. Des élections générales sont prévues en 2006. La signature d'un accord de paix, en 2002, entre le gouvernement et l'ex-rébellion de l'UNITA (Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola), qui a abandonné la lutte armée, a inauguré une nouvelle ère.

D'une façon générale, il apparaît que l'histoire récente de huit des onze pays membres de la Conférence sur les Grands Lacs est marquée par des conflits aux conséquences multiples. Seuls le Kenya, la Tanzanie et la Zambie ont connu une démocratisation moins violente, caractérisée par une alternance pacifique. Dès lors, les questions de paix, de sécurité et de gouvernance démocratique constituent des enjeux cruciaux et des préalables à un développement socio-économique à long terme.

## **1.2. Des conflits internes aux conséquences régionales**

Un triple constat se dégage de l'analyse des conflits de la région des Grands Lacs. Premièrement, des conflits internes ont souvent des réper-

cussions sur les pays voisins notamment en raison des flux de réfugiés et de leurs conséquences en termes de destruction de l'environnement dans les zones d'accueil, la circulation et la vente d'armes, ou l'augmentation de l'insécurité à la frontière. Deuxièmement, les groupes armés utilisent souvent le territoire d'un ou des États voisins comme base-arrière. La porosité des frontières et la déliquescence des États qui n'arrivent pas à assurer le contrôle de leur territoire jouent un rôle clé. Les pratiques des mouvements rebelles burundais, ougandais et rwandais dans la région en témoignent.

Troisièmement, malgré le principe de l'intangibilité des frontières reconnu par des conventions internationales, certains États (le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi) interviennent sur le territoire de leurs voisins pour exercer le droit de poursuite contre les combattants qui menacent leur sécurité. Ainsi le Rwanda et l'Ouganda sont intervenus en RDC en 1996 et 1998 et y sont restés jusqu'à la signature des accords de paix avec le régime de Kinshasa en 2002. Même si les premiers ont retiré leurs troupes conformément aux dits accords, la présence, en RDC, des groupes armés ougandais (l'Armée de résistance du seigneur notamment) et rwandais (les ex-FAR et Interahamwe regroupés dans les Forces démocratiques de libération du Rwanda – FDLR) reste problématique. Elle risque toujours de servir de justification pour déroger au principe d'intangibilité des frontières. Ainsi en décembre 2004 et en septembre 2005, le Rwanda et l'Ouganda ont respectivement menacé la RDC de renvoyer leurs troupes sur son territoire à la poursuite des groupes armés basés sur le sol congolais, non loin de leurs frontières. Dans ce contexte, l'approche régionale pour sortir les différents pays du cycle de la violence et rétablir la confiance s'avère *a priori* pertinente.

## II. La conférence internationale sur les Grands Lacs

### 2.1. Une approche régionale

L'idée d'une Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a vu le jour au début des années 90, notamment après le génocide des Tutsi rwandais de 1994 et ses conséquences au niveau régional. Le 30 décembre 1999, le Secrétaire général de l'Onu, Kofi Annan, nomme son Représentant spécial pour la région des Grands Lacs, en la personne de M. Berhanu Dinka et le charge de consulter les dirigeants de la région sur ce projet<sup>10</sup>. Par la suite, le Conseil de sécurité de l'Onu a rappelé dans toutes ses résolutions sur la RDC (résolutions 1457 et 1493 de 2003 notamment), l'importance d'organiser une conférence sur la région sous les auspices de l'Onu et de l'Union africaine.

Trois constats sous-tendent le projet de la Conférence des Grands Lacs. Premièrement, le conflit en RDC a des dimensions régionales, à la fois au niveau des causes et des acteurs qui y sont impliqués. Deuxièmement, les peuples des pays de la région sont étroitement liés sur les plans ethniques, culturels, sociaux, politiques et linguistiques et l'instabilité provoquée dans un pays par des causes internes peut se propager rapidement à l'ensemble de la région. Troisièmement, l'approche régionale convient mieux pour la recherche de solutions aux conflits et à l'instabilité de chacun des pays des Grands Lacs. Si elle s'avère *a priori* innovatrice, le principal enjeu réside dans la définition des solutions adéquates et dans l'engagement des différents pays à se les approprier dans la mise en oeuvre. Elle ne constitue pas une solution miracle.

#### 2.1.1. Objectifs et structure de la Conférence

Le but de la Conférence est de « lancer un processus dans le cadre duquel les dirigeants des pays de la région des Grands Lacs chercheront ensemble à dégager un accord sur un certain nombre de principes – relations de bon voisinage, stabilité, paix, développement, etc. – et définiront et mettront en oeuvre une série de programmes d'action en vue de mettre fin au retour cyclique des conflits et d'apporter à l'ensemble de la région une paix durable, la

### Encadré 1. Les instances de la Conférence sur les Grands Lacs

- **Des groupes de travail techniques thématiques (GTTT)** : composés d'experts des pays membres dans les 4 domaines prioritaires de la Conférence, ils élaborent les plans d'action et les protocoles et les soumettent aux décideurs politiques.
- **Des comités préparatoires nationaux** : leur mission est d'aider leur gouvernement à formuler ses politiques et ses positions, d'examiner les propositions éventuelles et de mener des activités qui conduisent aux réunions du comité préparatoire régional.
- **Le Comité préparatoire régional** : c'est l'instance où le travail des comités préparatoires nationaux est discuté, examiné et arrangé dans une perspective régionale.
- **Deux sommets de chefs d'État et de gouvernement** : chacune des deux réunions au sommet est précédée par une **réunion des ministres des Affaires étrangères**. Le premier sommet a eu lieu les 19 et 20 novembre 2004 à Dar-es-Salaam et a adopté une déclaration de principe et formulé des recommandations pour la préparation du 2e sommet prévu dans un premier temps en décembre 2005, puis reporté au 2e semestre 2006.

*stabilité, la sécurité, la démocratie et le développement. La conférence a pour objectif d'offrir une enceinte régionale qui facilitera l'adoption et l'application d'un pacte de stabilité, paix et sécurité articulé autour de quatre grands domaines : paix et sécurité ; démocratie et bonne gouvernance ; développement économique et intégration régionale ; et questions humanitaires et sociales. »<sup>11</sup> Le rapport du Secrétaire général souligne en même temps qu'il appartient aux pays de la région de décider des priorités et la teneur de tout accord qui pourrait être adopté par la Conférence.*

Lancé en juin 2003, le processus de la Conférence sur les Grands Lacs est coordonné par un Secrétariat conjoint de l'Onu et de l'Union africaine avec un siège à Nairobi au Kenya. Il est présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Onu dans les Grands Lacs, l'Ambas-

10. Lettre du Secrétaire général de l'Onu au Président du Conseil de sécurité : S/1999/1296 du 30 décembre 1999.

11. Conseil de sécurité, *Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une conférence internationale sur la région des Grands Lacs*, Nations unies, 17 novembre 2003. S/2003/1099, p. 3.

sadeur Ibrahima Fall. Celui-ci travaille en collaboration avec l'envoyé spécial du président de la Commission de l'UA et une équipe d'experts recrutés par le Secrétariat de la Conférence. À l'origine, la Conférence devait concerner six pays : le Burundi, le Rwanda, la RDC, l'Ouganda, la Tanzanie et le Kenya. Par la suite, les autres pays voisins de la RDC, à savoir l'Angola, le Congo (Brazzaville), la Centrafrique, le Soudan et la Zambie, ont demandé à y participer en tant que membres à part entière et ont été acceptés. Depuis lors, la Conférence compte onze pays membres. Les États voisins, les organisations régionales africaines et internationales et les partenaires techniques et financiers participent à titre d'observateurs. La plupart de ces derniers font partie du « Groupe des amis de la région des Grands Lacs », composé de 28 pays et de 10 organisations internationales et coprésidé par le Canada et les Pays-Bas. Ils financent le processus de la Conférence à travers un fond commun de 10 millions de dollars géré par le bureau du Pnud à Nairobi.

L'ensemble formé par la Déclaration de Dar-es-Salaam, des protocoles et des programmes d'action en cours d'élaboration constitueront le « pacte de stabilité, sécurité et développement » des pays de la région des Grands Lacs<sup>12</sup>.

### 2.1.2. Méthodologie de la Conférence

La Conférence s'articule autour d'un processus de concertation, de dialogue et de négociation à travers une série de rencontres des comités préparatoires nationaux, du comité préparatoire régional et de groupes de travail techniques thématiques. Deux sommets des chefs d'État et de gouvernement sont chargés d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par des ministres des Affaires étrangères. Un Secrétariat conjoint de l'Onu et de l'UA assure la coordination de l'ensemble du processus et en garantit la continuité. Chacun des onze États membres est représenté à chaque rencontre et les décisions se prennent par consensus. Les différentes rencontres préparatoires se sont tenues dans les capitales des différents pays membres, sauf une réunion qui, exceptionnellement, s'est tenue au siège de l'Union africaine à Addis-Abeba (voir encadré 2 page suivante). Selon nos informations, ce processus aura coûté au cours de ces deux ans et demi (de juin 2003 à ce jour), 10 millions de dollars financés par le Groupe

des amis de la région des Grands Lacs. Ce coût n'inclut pas les salaires des fonctionnaires détachés par leurs institutions, notamment le Représentant spécial du Secrétaire général de l'Onu l'envoyé spécial du président de la Commission de l'UA pour la région des Grands Lacs.

### 2.1.3. La Déclaration de Dar-es-Salaam

La Déclaration de Dar-es-Salaam est le premier résultat officiel du processus de la conférence sur les Grands Lacs. Les chefs d'État se sont engagés à favoriser la démocratie et la bonne gouvernance, à respecter les droits de l'homme et l'État de droit, à établir des relations de coopération entre leurs États, à respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté internationale des États, à promouvoir et consolider la paix et la sécurité régionale et à favoriser la coopération économique et le développement régional. Ils ont confirmé à cette occasion les quatre axes prioritaires de leurs actions : la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, les questions humanitaires et sociales. Ils ont surtout déclaré la région des Grands Lacs « *Zone spécifique de reconstruction et de développement* » dotée d'un « *Fonds spécial pour la reconstruction* ». Ils se sont engagés à mobiliser les ressources disponibles dans la région et à impliquer la Communauté internationale, notamment l'Onu et toutes ses agences, l'UA et les Communautés économiques régionales pertinentes, les institutions financières internationales, le Groupe des amis de la Région des Grands Lacs et les autres partenaires au développement, à apporter leur soutien aux pays de la région<sup>13</sup>.

Même si la Déclaration de Dar-es-Salaam est un engagement fort et positif dans la pacification des Grands Lacs, les événements qui ont suivi son adoption interpellent. En effet, en décembre 2004 à Kanyabayonga, à l'est de la RDC, des soldats dissidents de l'armée congolaise se sont battus pendant plusieurs jours contre les troupes loyalistes provoquant le déplacement des populations civiles.

12. Conseil de sécurité, *Rapport du Secrétaire général sur la préparation d'une Conférence internationale sur la région des Grands Lacs*, Nations unies, 17 novembre 2003. S/2003/1099, p. 4.

13. Déclaration de Dar-es-Salaam, 20 novembre 2004, p. 8, article 53: <http://www.icglr.org>

## Encadré 2. Les principales étapes du processus

Date	Lieu	Rencontre	Observation
23-24/06/2003	Nairobi (Kenya)	1re réunion des Coordonnateurs nationaux du <b>Burundi, RDC, Rwanda, Ouganda, Kenya et Tanzanie</b>	Début officiel du processus de la conférence internationale
19/12/03	Nairobi (Kenya)	2e réunion des Coordonnateurs nationaux	La <b>Zambie</b> devient 7e membre de la Conférence
12-13/01/2004	Addis-Abeba (Éthiopie)	3e réunion des Coordonnateurs nationaux	L'Angola, la Centrafrique et le Congo Congo (Brazzaville) deviennent des <i>membres cooptés</i> car pays voisins L'Égypte reçoit le statut d'observateur à sa demande
17-18/02/2004	Kigali (Rwanda)	1re réunion du Comité interministériel régional	
20/05/04	Nairobi (Kenya)	Rencontre spéciale des Coordonnateurs nationaux	
14-15/07/2004	Nairobi (Kenya)	4e réunion des Coordonnateurs nationaux	Proposition de reconnaître l'Angola et le Congo (Brazzaville) comme « pays du champs » de la Conférence, à condition de poursuivre la dynamique en cours
06/09/04	Bujumbura (Burundi)	1re réunion du Comité préparatoire régional	109 participants venant des sept pays du champ, des membres co-optés, des agences de l'Onu, des organisations régionales, du Groupe des amis et du Secrétariat conjoint Onu /UA
20-24/09/2004	Arusha (Tanzanie)	Réunion des ONG de la région des Grands Lacs	
07-09/10/2004	Kigali (Rwanda)	1re réunion régionale des Femmes des Grands Lacs	
19-23/10/2004	Kinshasa (RDC)	2e réunion du Comité préparatoire régional 4 nouveaux « pays du champs » y participent pour la première fois : <b>Angola, Congo (Brazzaville), Centrafrique et Soudan</b>	180 participants venant des « pays du champs », des pays cooptés (Namibie et Zimbabwe), des agences de l'Onu, des organisations régionales, du Groupe des amis des Grands Lacs, de l'UE, du Secrétariat conjoint Onu/UA
08-10/11/2004	Kampala (Ouganda)	3e réunion du Comité préparatoire régional	
16-17/11/2004	Dar-es-Salaam (Tanzanie)	Réunion des ministres des Affaires étrangères des pays du champ pour préparer le sommet des chefs d'État	Adoption du projet de la Déclaration de Dar-es-Salaam
19-20/11/2004	Dar-es-Salaam (Tanzanie)	<b>1er Sommet des chefs d'État et de gouvernement des onze pays des Grands Lacs</b>	<b>Déclaration de Dar-es-Salaam</b> sur la paix la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs
04-08/04/2005	Mombassa (Kenya)	1re réunion des Groupes de travail techniques thématiques (GTTT)	
27/06-01/07/2005	Nairobi (Kenya)	2e réunion des Groupes de travail techniques thématiques (GTTT)	
18-21/07/2005	Lusaka (Zambie)	2e réunion du Comité préparatoire régional	
22-23/07/2005	Lusaka (Zambie)	2e réunion du Comité interministériel régional	
05-11/09/2005	Nairobi (Kenya)	3e réunion des Groupes de travail techniques thématiques (GTTT)	
26-30/09/2005	Luanda (Angola)	3e réunion du Comité préparatoire régional	Elle a passé en revue et classé par priorité 37 projets et protocoles
07/11/05	Nairobi (Kenya)	Réunion extraordinaire des coordonnateurs nationaux	Décision de reporter le 2e sommet des chefs d'État au 2e semestre de 2006

À cette occasion, la RDC soupçonnait le Rwanda d'avoir renvoyé ses militaires soutenir les dissidents. Les suspicions étaient d'autant plus grandes que le Rwanda avait annoncé quelques jours plus tôt son intention de renvoyer ses troupes en RDC pour poursuivre les ex-FAR et les Interahamwe si ceux-ci n'étaient pas désarmés. Plus récemment, l'entrée en RDC des rebelles ougandais de l'Armée de résistance du seigneur (LRA) a créé des tensions entre l'Ouganda et la RDC, le premier menaçant d'envoyer ses troupes en RDC pour désarmer ces combattants<sup>14</sup>. Dans les deux cas, il semble que la Déclaration de Dar-es-Salaam ait permis de contenir les tensions et d'éviter une reprise de la guerre. Néanmoins, ces deux épisodes illustrent le décalage entre les engagements officiels et la pratique. Elle témoigne des limites d'une déclaration non contraignante. Elles mettent surtout en évidence la nécessité d'éradiquer les causes des conflits entre les pays si l'on veut réellement rétablir un climat de confiance et de coopération. Le sommet de Nairobi devra en tirer les leçons et se donner les moyens d'appliquer ses résolutions.

## **2.2. Des plans d'actions et des protocoles ambitieux**

Des programmes d'actions et des protocoles sont en cours de finalisation pour être adoptés par le 2e sommet des chefs d'État prévu en 2006. Même si les documents des projets sont encore provisoires<sup>15</sup>, ils permettent d'apprécier et de juger de leur pertinence par rapport aux problèmes qu'ils sont censés résoudre.

### **2.2.1. Protocoles : des engagements forts pour quels résultats ?**

#### *1. Protocole de non-agression et de défense mutuelle de la région des Grands Lacs*

Le protocole de non-agression et de défense mutuelle, proposé dans le domaine de la paix et la sécurité, constituera un des éléments clés du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement qui sera adopté par le 2e sommet des chefs d'État de la région en 2006. Il vise à « *résoudre et à prévenir les conflits armés internes et régionaux, les activités subversives et à fournir un cadre juridique permettant d'éradiquer l'insécurité persistante de quelque nature qu'elle*

*soit, existant entre États dans la région des Grands Lacs* ». Ainsi il interdit le recours et l'usage de la force, l'appui direct ou indirect à des groupes armés se trouvant sur le territoire d'un autre pays mais aussi le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Il préconise des actions pour le maintien de la sécurité frontalière et la souveraineté nationale. Les États membres ont le devoir de s'abstenir d'actes et de menaces d'agression et s'engagent à répondre collectivement à tout acte d'agression contre n'importe quel État membre et acceptent de considérer un tel acte comme un agression dirigée contre tous les États membres.

Au niveau de la défense mutuelle, les engagements sont aussi forts. Les États conviennent que « toute attaque armée contre un ou plusieurs d'entre eux soit considérée comme une attaque contre eux tous et ils conviennent par conséquent que, le cas échéant, chacun d'eux, dans l'exercice du droit à l'autodéfense individuelle ou collective, assistera l'État ou les États ainsi attaqués en engageant sur le champ, individuellement et de concert avec les autres États membres, l'action qui leur paraît nécessaire, y compris l'usage des forces armées pour rétablir et maintenir la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs »<sup>16</sup>.

Si le protocole est adopté dans la version actuelle et que tous les pays le ratifient, cela constituera un progrès dans la recherche de solutions pacifiques aux conflits dans les Grands Lacs. Cependant, on sait qu'entre la signature des accords de paix et leur mise en oeuvre, le décalage est parfois très grand. Dès lors, un travail de mobilisation politique, diplomatique et de lobbying sera nécessaire pour que les différents pays adoptent cet outil qu'ils auront négocié volontairement.

14. Gabriel Kahn, *Les rebelles de l'Armée de résistance du seigneur entrent en RDC*, RFI, 01/10/2005: [http://www.rfi.fr/actu/fr/articles/070/article\\_38901.asp](http://www.rfi.fr/actu/fr/articles/070/article_38901.asp)

15. La liste des projets analysés dans cette rubrique est basée sur les documents adoptés dans les quatre thèmes de la Conférence à l'occasion de la 3e réunion des Groupes de travail technique thématique tenue à Nairobi du 5 au 11 septembre 2005.

16. *Projet de protocole de non-agression et de défense mutuelle de la région des Grands Lacs*, article 6, par. 4. Il a été adopté par le Comité préparatoire régional réuni à Luanda le 30 septembre 2005.

## 2. Protocole sur la coopération judiciaire

Proposé dans le cadre du thème « démocratie et bonne gouvernance », le protocole sur la coopération judiciaire a pour but de renforcer la coopération judiciaire entre les pays de la région des Grands Lacs, non seulement en matière d'extradition mais aussi de collaboration dans les investigations. Si le projet est jugé prioritaire, c'est parce qu'il pourrait favoriser la lutte contre l'impunité et le rétablissement de la confiance entre les États et entre les citoyens.

Parmi les autres projets de protocoles, trois relèvent du thème de la démocratie et de la bonne gouvernance alors que deux autres concernent les questions humanitaires et sociales.

3. Protocole relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance
4. Protocole pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité ainsi que toute forme de discrimination.
5. Protocole relatif à l'exploitation illégale des ressources naturelles.
6. Protocole sur la violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants.
7. Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes.

### 2.2.2. Thème 1 : Paix et sécurité

Sept projets sont proposés sous le thème de la paix et de la sécurité.

#### 1. Gestion conjointe de la sécurité aux frontières communes.

Le but du projet est de renforcer la coopération, la confiance et le développement entre les États à travers une approche de gestion coordonnée en vue de promouvoir la stabilité des zones frontalières. Pour ce faire, douze zones ou triangles ont été identifiés pour servir de base à une gestion coordonnée de la sécurité des frontières. À court terme, deux zones très sensibles de par l'ampleur des conflits qui les frappent sont considérées comme prioritaires: la zone 1 (RDC, Rwanda, Ouganda et Burundi) et la zone 3 (Kenya, Soudan et Ouganda). Une évaluation des moyens à mobiliser pour le réaliser prévoit un budget de 79 555 000 dollars sur trois ans.

Si le but de ce projet est pertinent, sa mise en oeuvre risque de se heurter à deux problèmes. D'une part, l'identification de douze zones frontalières dont chacune peut être considérée comme un projet spécifique posera des difficultés aux pays comme la RDC, qui partage ses frontières avec neuf États. D'autre part, le coût d'un programme triennal dans deux zones fait penser que la facture globale dans douze zones identifiées sera très élevée. Il est peu probable que les différents pays, qui ont d'énormes besoins à satisfaire et des moyens limités en termes de financement, consentiront les efforts nécessaires pour faire aboutir les projets de gestion des frontières communes. Pourtant c'est une question capitale pour la stabilité régionale.

#### 2. Désarmement et rapatriement des Groupes armés selon l'Accord de Lusaka

Le projet vise la mise en oeuvre de l'Accord de Lusaka signé le 2 juillet 1999 par les pays qui étaient impliqués dans la guerre en RDC. Il sera axé sur le désarmement et le rapatriement des groupes armés étrangers se trouvant sur le territoire congolais. Il se propose également d'analyser la nécessité de réformer le secteur de la sécurité dans les pays concernés afin d'accélérer l'autonomisation des institutions chargées du maintien de l'ordre et de la sécurité. Il sera utile de tirer les leçons du programme DDRRR qui est déjà en cours en RDC et dont les résultats ne semblent pas satisfaisants. En outre, le programme MDRP (Multi-Country-Demobilisation and Reintegration Program) financé par la Banque mondiale dans plusieurs pays pourrait aussi fournir des enseignements pertinents.

#### 3. Coordination des activités et renforcement des capacités de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre (ALPC) dans la région des Grands Lacs.

Ce projet s'inscrit dans les dynamiques en cours en matière d'harmonisation des législations nationales sur les ALPC<sup>17</sup>. Il sera mis en oeuvre par le Centre régional sur les armes légères

17. Ilhan Berkol & Pierre Huybrechts, *L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères en Afrique centrale. Conformité avec le Protocole de Nairobi et initiatives parlementaires au Burundi, en RDC et au Rwanda*. Rapport du GRIP, 2005/6, octobre 2005. <http://www.grip.org>

(RECSA) basé à Nairobi. Aujourd'hui, le Centre est sous l'autorité des ministres des Affaires étrangères du Burundi, du Djibouti, d'Éthiopie, d'Érythrée, du Kenya, de l'Ouganda, de la RDC, du Rwanda, du Soudan, et de la Tanzanie et a le mandat d'assurer le suivi de la mise en oeuvre de la Déclaration et du Protocole de Nairobi sur la lutte contre la prolifération des ALPC. Le RECSA pourra assurer la mise en oeuvre de ce projet à condition, sans doute, que ses moyens soient accrus.

**Les autres projets dans le domaine de la paix et la sécurité sont :**

4. Projet sur le crime transfrontalier et le terrorisme : il sera mis en oeuvre par le Centre kenyan de lutte contre le terrorisme.
5. Développement des zones frontalières et de la sécurité humaine.
6. Désarmement et promotion du développement en zone 3 (Kenya, Ouganda, Soudan).
7. Déminage et action contre les mines dans la région des Grands Lacs.

**2.2.3. Thème 2 : Démocratie et bonne gouvernance**

Dix projets ont été formulés dans le cadre du thème « démocratie et bonne gouvernance ».

*1. Le Centre régional sur la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'éducation civique.*

Il s'agit d'un projet ambitieux visant à enraciner les normes et les principes de la gouvernance démocratique dans la région. Les missions principales du Centre seront :

- le renforcement des principes et des valeurs démocratiques au sein de la région, y compris le respect de l'ordre constitutionnel et de l'État de droit ;
- l'appui au suivi et à l'observation des élections ;
- le renforcement des normes et des principes de l'indépendance, de l'impartialité et de l'autonomie du système judiciaire ;
- le contrôle et le suivi en matière du respect des droits humains, notamment ceux des groupes vulnérables ;
- la promotion de la lutte contre les idéologies, les politiques et les pratiques discriminatoires ainsi que toutes les formes de violence qui en découlent ;

- le renforcement du suivi et du monitoring de la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) ;
- la promotion dans la région du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs du NEPAD.

Les objectifs du Centre régional sont nombreux et pertinents. Pour les atteindre, le Centre devra déployer des actions multidimensionnelles, à travers non seulement la recherche et la formation dans différents domaines (démocratie, bonne gouvernance, droits humains, éducation civique), mais aussi la mise en place d'observatoires des processus démocratiques et l'appui au renforcement du dialogue politique entre les acteurs sociaux dans la région. Deux conditions doivent être remplies pour que le Centre puisse jouer réellement son rôle. D'une part, il devra identifier des organisations relais dans les 11 pays membres afin de mieux enraciner les valeurs de bonne gouvernance et de démocratie sur le terrain. D'autre part, il devra bénéficier d'un appui politique et diplomatique ainsi que des ressources nécessaires lui permettant de se doter de compétences indispensables à l'accomplissement de sa mission.

*2. Le Forum régional de la justice et de la sécurité*

Le forum constituera un cadre de concertation pour favoriser l'harmonisation des politiques et des stratégies en matière de justice et pour contribuer au développement institutionnel des services de sécurité. Dans cette perspective, il devrait favoriser l'enracinement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, le professionnalisme des magistrats, des forces de sécurité et autres auxiliaires de justice, la lutte contre l'impunité, la protection des droits de l'homme et l'accès à la justice pour tous. Si ces objectifs pouvaient être atteints, le forum contribuerait, entre autres, à la sécurisation des personnes et des biens, à la dépolitisation des magistrats et des services de sécurité et au renforcement de l'État de droit. Eu égard au contexte de plusieurs pays dans ce domaine, les défis à relever sont nombreux.

*3. Le Forum régional des femmes*

Le but du projet est de contribuer à promouvoir la participation et l'autonomisation de la femme. Par conséquent, la mise en place d'un cadre de

concertation au niveau régional devrait favoriser l'harmonisation des stratégies et politiques visant à mettre au centre des outils de promotion de la gouvernance démocratique, les questions liées aux dimensions du genre. Le projet contribuera aussi au renforcement des capacités des acteurs sociopolitiques et des femmes elles-mêmes dans les techniques d'intégration du genre dans les priorités nationales et dans les outils de gestion.

Les actions de promotion de la participation de la femme dans la vie politique et économique sont généralement pertinentes. Dans ce domaine, plusieurs initiatives sont en cours dans la plupart des pays des Grands Lacs. Dès lors, ce projet ne pourra avoir une réelle valeur ajoutée qu'à deux conditions au moins. *Primo*, le forum favorise la capitalisation d'expériences des actions déjà réalisées, à travers l'identification de bonnes pratiques à diffuser et de points faibles à corriger. *Secundo*, le projet prend en compte un des aspects souvent oubliés des questions du genre, à savoir le rôle des pesanteurs socio-culturelles. Or, pour les surmonter, il est nécessaire de travailler sur les processus de changement des mentalités, à travers des efforts de scolarisation des filles, la sensibilisation des parents et des leaders d'opinion tels que les responsables associatifs et religieux. Autrement dit, le forum devrait jouer un rôle d'impulsion et de catalyseur d'actions menées aux niveaux local et national.

Les autres projets proposés sous le thème de la démocratie et la bonne gouvernance sont :

4. L'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.
5. Le Forum régional des parlements.
6. Le Forum régional anti-corruption.
7. Le Forum régional multifonctionnel pour les jeunes.
8. Le Comité régional consultatif pour les groupes vulnérables.
9. Le Forum régional de la société civile.
10. L'Initiative régionale pour la prévention des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, de génocide et contre le viol comme arme de guerre et pour la lutte contre l'impunité.

La plupart des 10 projets ci-dessus consistent en la création de fora. Même si leur utilité ne fait *a priori* aucun doute, on peut s'interroger sur leur valeur ajoutée dans les Grands Lacs eu égard aux

autres besoins énormes à satisfaire. D'une part, des plate-formes ou des réseaux régionaux impliquant certains acteurs visés par les différents projets existent déjà même s'ils ne couvrent pas exactement les onze pays. D'autre part, la mise en place des fora risque de mener à la création de nouvelles institutions régionales alors qu'il en existe déjà plusieurs. Il semble plutôt opportun d'étudier comment promouvoir les synergies et redynamiser les organisations sous-régionales existantes à travers le renforcement de leur mandat et de leurs moyens humains et financiers. Enfin deux observations méthodologiques méritent d'être prises en compte. *Primo*, la démocratie et la bonne gouvernance prennent du sens pour les gens dans la pratique et l'exercice de leur citoyenneté<sup>18</sup>. Autrement dit, l'accent doit être mis sur l'amélioration des pratiques et des services des organisations et institutions existantes aux citoyens. *Secundo*, l'organisation des séminaires et des formations ponctuelles ainsi que la réalisation des études sans suivi ne donnent pas souvent de résultats sur le terrain. Les actions de renforcement des capacités réalisées ces dernières années montre que cet objectif ne doit pas être poursuivi comme une finalité en soi<sup>19</sup>.

#### **2.2.4. Thème 3 : Développement économique et intégration régionale**

Parmi les 14 projets identifiés dans ce secteur, plusieurs d'entre eux concernent les infrastructures de transport et d'électricité à l'échelle régionale.

##### **1. Projet de relance de la CEPGL et de ses institutions spécialisées**

Le but du Projet est d'examiner les voies et moyens permettant au Burundi, au Rwanda et à la RDC de redonner vigueur à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) afin qu'elle puisse jouer son rôle de cadre de concertation pour le développement et la consolidation de la

18. Pour une réflexion à ce sujet, voir Pamphile Sebahara et alii, *Décentralisation et citoyenneté au Burkina Faso*. Paris, L'Harmattan, 2004.

19. Voir par exemple, Pamphile Sebahara, *Suivi et évaluation des appuis à la décentralisation et à la gouvernance locale*. Document de réflexion ECDPM, n° 55. Maastricht : ECDPM, 2004 : <http://www.ecdpm.org>



paix. En effet, avant la crise des années 90, la CEPGL était une organisation dynamique qui facilitait des échanges entre les trois pays ainsi que la libre circulation pour les habitants des zones frontalières. Certains bailleurs de fonds, dont la Belgique, appuient déjà des initiatives de relance de la CEPGL et seraient disposés à augmenter leur appui dans ce sens.

## 2. *Projet Corridor de Lobito*

Il s'agira de la réhabilitation de la ligne de chemin de fer de Benguela (Angola), qui va de l'océan Atlantique à la Zambie après avoir traversé l'Angola et une partie de la RDC.

## 3. *Le Corridor Sud (Projet de chemin de fer de la région des Grands Lacs)*

Le projet consistera en la construction d'une ligne de chemin de fer qui traverse cinq pays du Corridor Sud, à savoir le Burundi, la RDC, le Rwanda, l'Ouganda et la Zambie. Le coût du projet est estimé à 780 000 de dollars. Les préalables à remplir sont entre autres, l'harmonisation du système de chemin de fer en Afrique de l'Est et du Centre, l'identification des accords existants entre les pays de la région, ainsi que la démonstration de l'engagement et de la participation totale de tous les pays concernés par le projet. Par ailleurs, un tel projet nécessite l'existence des conditions de sécurité qui ne sont pas encore remplies dans tous les pays. D'où l'urgence de consolider les processus de paix et de sécurité dans la région.

Les autres projets identifiés sur ce thème sont les suivants :

4. Projet d'Oléoduc régional (extension de l'Oléoduc kenyan existant à l'Ouganda, au Rwanda, au Burundi et à la RDC).
5. Mise en place d'un mécanisme régional de certification des ressources naturelles.
6. Création d'une institution régionale de micro-crédits.
7. Réhabilitation et connectivité du barrage d'Inga (RDC).
8. Projet de gaz méthane (Projet régional de gazoduc du Kivu).
9. Système de câble sous-marins de l'Afrique de l'Est (EASSy).
10. Projet sur la sécurité alimentaire.
11. Étude de faisabilité sur la réhabilitation et la navigabilité du fleuve Congo.
12. Étude de pré-faisabilité de l'extension du chemin de fer du Corridor Nord.
13. Projets d'infrastructures et de facilitation du Corridor Nord (c'est-à-dire le corridor reliant le Burundi, la RDC, le Rwanda et l'Ouganda au port kenyan de Mombassa).
14. Autoroute transafricaine (Mombasa – Lagos).

La plupart des projets ci-dessus concernent les infrastructures à l'échelle régionale. Ils sont pertinents dans la mesure où ils favoriseraient une coopération et une intégration régionales. Même si leur coût n'est pas encore évalué, il sera très élevé. Dès lors, il sera nécessaire d'établir des priorités et d'identifier des synergies avec d'autres programmes axés sur le développement des infrastructures, en particulier le Nepad (New Partnership for Africa's Development). La complémentarité et la cohérence devraient être les maîtres mots dans ce domaine.

### 2.2.5. **Thème 4 : Questions humanitaires et sociales**

Les six projets identifiés sous ce thème concernent principalement le développement social et la protection des groupes vulnérables :

1. Promotion de la conformité aux instruments internationaux et régionaux sur les droits humains, le droit international humanitaire, l'apatridie et la délivrance de pièces d'identité aux réfugiés et aux personnes déplacées.
2. Protection, assistance et recherche de solutions durables aux populations déplacées et à leurs communautés d'accueil.
3. Évaluation et restauration de l'environnement et réhabilitation des établissements humains particulièrement à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et/ou de personnes déplacées internes.
4. Prévention, lutte contre l'exploitation sexuelle, abus et violence basée sur le genre et assistance aux victimes.
5. Lutte contre le VIH/SIDA, les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose et le paludisme dans la région des Grands Lacs.
6. Promotion du Kiswahili comme langue de travail dans la région des Grands Lacs.

Les six projets ci-dessus sont prioritaires eu égard aux besoins des secteurs sociaux et humanitaires dans la sous-région. La rareté des services sociaux de base (santé et éducation) dans les pays qui sortent des conflits, et l'importance des catégories vulnérables (femmes, orphelins, jeunes) témoignent de la pertinence de ces projets. Cependant la question du financement se posera dans les prochains mois. Dès lors, des synergies devront être développées avec des programmes et des actions mis en oeuvre par d'autres acteurs.

### **2.3. Impact attendu pour la RDC**

La lecture des projets et des protocoles élaborés par la Conférence sur les Grands Lacs dans les quatre thèmes prioritaires montre que la RDC est concernée par la quasi totalité des différentes propositions. Dans l'hypothèse où les pays de la région confirmeraient leur volonté d'éradiquer les causes des conflits, les retombées du *Pacte de paix, de sécurité et de développement* seraient grandes pour la RDC. À titre d'illustration, citons-en quelques-unes:

- la résolution de la question des groupes armés étrangers ;
- le désarmement des groupes armés congolais qui ne bénéficieraient plus de l'approvisionnement en armes via les pays voisins ;
- le respect de la souveraineté territoriale et la non-violabilité de ses frontières ;
- le rétablissement des relations de confiance avec ses voisins ;

- la coopération judiciaire avec ses voisins permettant de lutter contre l'impunité pour tous les auteurs de crimes contre l'humanité, notamment les chefs des milices qui sèment la terreur à l'Est ;
- la réhabilitation des infrastructures de transport ferroviaire et fluvial sur le fleuve Congo ;
- la réhabilitation et la construction de nouvelles stations de production de l'électricité, avec à la clé, un marché régional ;
- le développement de nouvelles technologies avec la connexion au câble sous-marin, ce qui faciliterait les communications avec l'extérieur, consoliderait en même temps les relations d'affaires et attirerait les investissements étrangers ;
- une meilleure prise en charge des groupes de populations vulnérables à travers la mobilisation des moyens et la création des conditions de sécurité propices à l'acheminement de l'aide humanitaire ;
- la résolution, du moins partiellement, de la question des réfugiés et des déplacés congolais vivant dans les pays voisins et ceux d'autres pays vivant en RDC.

La liste n'est pas exhaustive. Elle met surtout en évidence le fait qu'avec la volonté politique de différents pays et leurs partenaires extérieurs pour mettre en oeuvre les engagements pris, les processus de paix et de démocratisation en cours dans plusieurs pays des Grands Lacs tels que la RDC, seraient consolidés.

### III. Conclusion générale

Les projets et les protocoles élaborés au cours des rencontres préparatoires au 2e sommet des chefs d'États se proposent de contribuer à éradiquer les causes des conflits cycliques et à favoriser la coopération entre les différents pays. De ce point de vue, ils sont pertinents. Cependant, on peut se demander si certains choix se justifient du point de vue de l'efficacité. En effet, le principal défi réside dans la mise en oeuvre. Ce sont les enjeux de cette opérationnalisation que nous discutons en guise de conclusion.

Pour rappel, le Pacte de paix, de sécurité, de démocratie et de développement de la région des Grands Lacs sera constitué par la Déclaration de Dar-es-Salaam plus les projets et protocoles formulés dans les quatre thèmes prioritaires de la Conférence des Grands Lacs. Selon les personnes proches du processus de la Conférence, celui-ci a déjà au moins deux acquis non négligeables. *Primo*, le fait d'avoir permis de mettre ensemble les onze pays de la région alors que certains d'entre eux s'étaient affrontés au cours de la guerre en RDC. L'atmosphère qui était pour le moins difficile au début du processus s'est détendue progressivement au fil des différentes rencontres. *Secundo*, la bonne collaboration entre les pays dans l'analyse et l'identification des solutions aux problèmes de paix et de sécurité, de démocratie et de bonne gouvernance, alors que ce sont des questions sensibles qui relèvent de la souveraineté nationale, est aussi un acquis. L'élaboration d'un protocole de non-agression et de défense mutuelle est considérée par beaucoup comme une avancée significative dans la pacification qui constitue un préalable au développement socio-économique de l'ensemble de la région.

Cependant, la prudence est de mise. Entre la signature d'un pacte et sa mise en oeuvre, le décalage est parfois grand. Autrement dit, s'il a fallu plus de deux ans et demi pour l'élaboration du Pacte, sa mise en oeuvre prendra plus de temps. C'est pourquoi de nombreux défis doivent être relevés et des pistes innovatrices identifiées.

### 3.1. Des préalables pour un Pacte de paix, de sécurité et de développement régional

Les solutions proposées par la Conférence internationale sur les Grands Lacs ne peuvent être mises en oeuvre que si certaines conditions sont remplies, du moins dans certains pays qui sont encore en situation de conflit. Trois aspects nous semblent importants dans ce contexte.

#### 3.1.1. Une volonté politique

L'expérience de certains accords ou initiatives régionales tels que l'accord de cessez-le-feu de Lusaka montre que certains leaders politiques prennent des engagements et, pour diverses raisons, ne les traduisent pas en pratique. Cela contribue à alimenter la suspicion entre les partenaires. Ainsi, la confirmation de l'engagement politique fort pour la résolution pacifique des conflits sera essentielle pour rétablir la confiance entre les anciens belligérants dans la guerre en RDC, notamment l'Ouganda, le Rwanda et la RDC.

#### 3.1.2. Le rétablissement de la paix et de la sécurité dans tous les pays

Les programmes d'action et les protocoles en cours de préparation pour le 2e sommet des chefs d'État ne mettent pas l'accent sur les situations spécifiques des pays qui sont en transition politique tels que la RDC ou qui connaissent des rébellions sur leur territoire comme le Burundi (les FNL), l'Ouganda (LRA) et le Soudan. Or, la paix et la sécurité sont des préalables à la mise en place des différents projets et protocoles. Dès lors, des efforts soutenus doivent se poursuivre dans l'accompagnement des processus de transition politique et surtout dans la signature des accords de cessez-le-feu, là où ce n'est pas encore le cas, et dans l'appui aux programmes de DDR pour mettre fin aux violences commises par des milices armées qui sèment la terreur dans différents pays. La question est capitale parce que la lutte contre les groupes armés est souvent utilisée pour justifier les violations des droits de l'homme par les forces de l'ordre qui sont censées protéger les populations civiles.

### **3.1.3. Le rétablissement et la consolidation de l'autorité publique**

La déliquescence de l'État ou sa perte de contrôle sur une partie du territoire national au profit d'une rébellion ou de groupes armés constituent des facteurs qui aggravent les conflits ou limitent les chances de succès des accords de paix. La situation actuelle du Burundi, de la RDC et du Soudan en témoigne. Ainsi le renforcement des institutions publiques, y compris la réforme du système de sécurité et la mise en place d'une administration et d'une justice fonctionnelles sur l'ensemble du territoire, constitue un aspect à ne pas perdre de vue dans le processus de la Conférence. Cette idée ne sous-estime pas le rôle des organisations de la société civile et du secteur privé dans la société, notamment en situation post-conflit. Toutefois, l'expérience a montré que tant qu'il n'y a pas un État fonctionnel qui puisse garantir l'ordre et l'intérêt général, la plupart des initiatives ne sont pas pérennes.

## **3.2. Des défis pour la mise en oeuvre des résolutions**

Les défis à relever pour la mise en oeuvre effective des résolutions de la Conférence des Grands Lacs sont de plusieurs ordres. Nous proposons de discuter de cinq parmi ceux qui font partie des sujets de divergences entre les participants au processus de la Conférence.

### **3.2.1. La mobilisation des moyens financiers.**

Même si à ce stade nous ne disposons pas de l'évaluation du coût de tous les projets, nous savons qu'il sera très élevé et que les pays de la région ne pourront pas les mobiliser tout seuls. En outre, il semble y avoir une divergence de vues entre les onze pays de la région et le Groupe des amis sur le mécanisme de financement des programmes d'action élaborés par la Conférence. Les premiers ont, dans la Déclaration de Dar-es-Salaam, décrété la région des Grands Lacs « Zone spécifique de reconstruction et de développement » qui sera dotée d'un « Fonds spécial pour la reconstruction ». Or, le Groupe des amis n'avait pas été consulté à ce sujet. Ainsi il n'est pas aujourd'hui disposé à financer un fonds fiduciaire pour le financement de l'ensemble des plans d'actions. Pour la coopération belge et la Commission euro-

péenne par exemple, les différents projets devraient être financés au cas par cas, dans la mesure où il existe des instruments de financement dans différents pays.

Plusieurs membres du Groupe des amis seraient réticents à l'idée de participer au financement d'un fonds commun. Cette position pourrait toutefois évoluer si les pays de la région prenaient l'initiative de s'approprier les projets en les inscrivant dans leur budget national, et de recourir aux bailleurs dans un deuxième temps. Quoi qu'il en soit, la question reste en débat.

### **3.2.2. La création d'un mécanisme de suivi de la Conférence**

La question fait aussi l'objet de discussion intense parce qu'elle est fondamentale. Trois options sont possibles : l'institutionnalisation de la Conférence sur les Grands Lacs à travers la création d'un organe régional ; la délégation du suivi à une des nombreuses organisations régionales qui couvrent la plupart des pays ; ou la création d'un Secrétariat permanent transitoire dans la perspective de l'appropriation des instruments par les pays et les organisations sous-régionales existantes. Les trois scénarios ont chacune des avantages et des inconvénients.

Mais pour des raisons d'efficacité et de rationalisation des ressources, la troisième – un mécanisme institutionnel léger, opérationnel et transitoire – serait peut-être la meilleure. D'une part, la région possède de nombreuses organisations sous-régionales et il ne serait pas opportun d'en créer une autre. D'autre part, aucune organisation régionale ne rassemble à elle seule les onze pays de la Conférence. Par ailleurs, si la Conférence adopte le principe de subsidiarité dans la mise en oeuvre de ses actions, les tâches de suivi seront confiées principalement aux acteurs nationaux.

### **3.2.3. Les critères de priorité dans le financement des projets**

La question est liée partiellement à celle de la mobilisation des moyens. Mais elle reste toutefois valable dans les deux hypothèses envisagées : celle d'un fonds global pour la région, et celle du financement au cas par cas. Dans les deux scénarios, les critères importants pourraient être : les actions qui contribuent à ramener la paix et la sécurité en situation de conflits, celles qui contribuent à rétablir

l'autorité publique sur l'ensemble du territoire national, et enfin celles qui ne peuvent pas être prises en charge par des structures existantes aux niveaux national ou régional. La question est importante parce que s'il n'y a pas de critères définis à l'avance, la tentation sera grande pour les pays de vouloir donner la priorité à des projets qui bénéficient directement à leurs populations respectives.

### 3.2.4. L'avenir du Groupe des amis de la région des Grands Lacs

Cette structure est constituée aujourd'hui de 28 pays et de 10 organisations internationales, parmi lesquels se trouve la plupart des bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux de la région, sous la coprésidence du Canada et des Pays-Bas. Elle finance les 10 millions de dollars qui permettent l'organisation du processus de la Conférence. Deux scénarios sont possibles après le 2e sommet des chefs d'État.

Le Groupe pourrait se poursuivre en tant que cadre d'appui diplomatique, technique et politique dans le suivi de la Conférence ; ou bien en tant que cadre d'appui financier dans l'hypothèse de la mise en place d'un fonds commun. Pour capitaliser l'expérience acquise au cours de plus de deux ans et demi de collaboration, il semble important d'envisager la poursuite de l'action du Groupe des amis selon l'une ou l'autre option ci-dessus, ou les deux à la fois. En outre, si les échanges dans ce cadre pouvaient aboutir à l'identification des mécanismes d'harmonisation des procédures d'aide au niveau de chaque pays, la Conférence aurait eu un effet positif indirect.

### 3.2.5. Un meilleur partage des rôles entre les acteurs nationaux, régionaux et internationaux

Les programmes d'action en cours d'élaboration touchent directement ou indirectement des politiques qui sont menées dans différents pays par d'autres acteurs institutionnels, qu'ils soient étatiques, associatifs ou partenaires internationaux. Dans ce contexte, un examen minutieux des rôles des uns et des autres sera capital pour assurer la cohérence et la complémentarité des actions mises en oeuvre. Cela permettra de développer des synergies et d'éviter des doubles emplois ainsi qu'un gaspillage des ressources. Deux cas méritent une attention particulière. *Primo*, les projets de

#### Encadré 3. Les onze pays participant à plusieurs organisations régionales et sous-régionales

Pays	Organisations sous-régionales	Organisations continentales
1. Burundi	CEEAC, COMESA, CEPGL, RECSA	UA, BAD, CEA, Nepad
2. RDC	CEEAC, CEPGL, COMESA, SADC, RECSA	UA, BAD, CEA, Nepad
3. Rwanda	CEEAC, CEPGL, COMESA, RECSA	UA, BAD, CEA, Nepad
4. Ouganda	COMESA, EAC, RECSA	UA, BAD, Nepad, CEA
5. Kenya	COMESA, EAC, RECSA	UA, BAD, Nepad, CEA
6. Tanzanie	EAC, SADC, IOR-ARC, RECSA	UA, BAD, CEA, Nepad
7. Zambie	COMESA, SADC, CEA	UA, BAD, Nepad
8. Angola	CEEAC, CEMAC, UDEAC	UA, BAD, CEA, Nepad
9. Congo (Brazza)	CEEAC, CEMAC, UDEAC	UA, BAD, CEA, Nepad
10. Centrafrique	CEEAC, CEMAC, UDEAC	UA, BAD, CEA, Nepad
11. Soudan	COMESA, Ligue arabe, RECSA	UA, BAD, CEA, Nepad

fora des jeunes, des femmes, de la société civile et des groupes vulnérables devraient s'assurer que les missions qu'ils s'assignent ne sont pas déjà prises en charge par d'autres acteurs. *Secundo*, une rationalisation des organisations sous-régionales est indispensable si l'on veut réellement être efficace.

Le tableau ci-dessus montre les organisations auxquelles adhèrent les onze pays de la Conférence des Grands Lacs<sup>20</sup>. Leurs missions s'imbriquent. Même si cela peut prendre beaucoup de temps, le processus de rationalisation devrait être mis en route progressivement.

20. Le projet de rapport de la 1re réunion du Comité préparatoire régional du 6 au 10 septembre 2004 avait identifié la prolifération et la faiblesse des institutions régionales comme un défi, et proposé, entre autres solutions, la rationalisation et l'harmonisation des activités des organisations sous-régionales existantes.

### **3.3. Des options stratégiques pour les différents acteurs**

Les États de la région des Grands Lacs, les organisations régionales, l'UA, l'UE, les partenaires au développement doivent tous prendre des initiatives pour contribuer à relever les défis de la mise en oeuvre des résolutions de la Conférence des Grands Lacs. Ainsi, à chaque niveau, chaque catégorie d'acteurs sera amenée à prendre une série de mesures spécifiques. Nous proposons ci-dessous quelques pistes qui nous semblent importantes.

#### **3.3.1. Au niveau des États de la région des Grands Lacs**

Pour s'approprier réellement les conclusions de la Conférence, chaque État membre devrait :

- Identifier des liens entre les programmes d'action d'actions adoptés par la Conférence et les politiques nationales en vigueur. Cela permettrait de favoriser des synergies et d'éviter des doubles emplois et le gaspillage des ressources disponibles.
- Mobiliser des moyens propres pour contribuer au financement des plans d'actions issus de la Conférence. Pour ce faire, une inscription de ces actions dans le budget national constituerait une garantie de suivi et un gage de pérennité.
- Réaffirmer l'engagement politique de contribuer à la résolution pacifique des conflits dans la région. La diffusion et la vulgarisation du protocole de non-agression et de défense mutuelle ainsi qu'un mécanisme transparent de suivi de sa mise en oeuvre au niveau national serait un élément positif.
- Contribuer à la rationalisation et l'harmonisation des activités et des procédures des organisations sous-régionales auxquelles ils participent. Un inventaire des missions et des contributions de ces organisations dans différents secteurs permettrait de prendre des décisions nécessaires pour éviter des actions de doubles emplois eu égard à la prolifération des organisations sous-régionales des dernières années.

#### **3.3.2. Au niveau de l'Onu, de l'UE, de l'UA, des organisations régionales et des partenaires bilatéraux**

Les organisations régionales et internationales ont joué un rôle central dans l'impulsion et l'accom-

pagnement du projet de la Conférence. Leur rôle sera aussi capital dans la mise en oeuvre et le suivi de ses résolutions. Des actions prioritaires pourraient être :

- Renforcer leur appui politique, diplomatique et technique aux pays de la région dans la mise en oeuvre des programmes d'actions et des protocoles adoptés par la Conférence.
- Contribuer à la mobilisation des moyens financiers nécessaires tout en s'assurant de la bonne utilisation des ressources disponibles.
- Collaborer avec les pays de la région pour assurer la cohérence et la complémentarité entre les plans d'action adoptés par la Conférence et les politiques nationales en vigueur. Dans cette perspective, il s'avère urgent de développer des synergies et une certaine harmonisation de la multitude d'instruments mis à la disposition des pays, en l'occurrence les programmes indicatifs nationaux et régionaux financés par l'UE à travers le Fonds européen de développement (FED), les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (CSR) appuyés notamment par le FMI et la Banque mondiale, les programmes pluriannuels de coopération entre le Pnud et les différents pays, mais aussi les projets qui sont dans les plans d'action du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (Nepad), etc.
- Accélérer les actions visant l'harmonisation des procédures d'intervention et d'aide des bailleurs de fonds aux pays partenaires. Les réflexions en cours au niveau de l'UE pourraient servir d'exemple si les décisions étaient être prises à court terme. Elles visent l'harmonisation des procédures d'intervention de la Commission européenne et les 25 États membres de l'UE dans le domaine de la coopération au développement<sup>21</sup>.
- Contribuer significativement aux réflexions sur la rationalisation et l'harmonisation des missions des organisations sous-régionales. Compte tenu de l'interdépendance croissante entre les

21. Voir Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Comité économique et social européen, *La stratégie de l'UE pour l'Afrique : vers un pacte euro-africain pour accélérer le développement de l'Afrique*. Bruxelles, 12/10/2005. COM (2005) 489 final, 48 p.

niveaux local, national, régional et international, cette réflexion devrait avoir lieu dans un cadre global avec l'objectif d'identifier les missions susceptibles d'être assumées avec efficacité par chaque niveau organisationnel. Le principe de subsidiarité pourrait servir de critère clé dans le partage des rôles.

### 3.3.3. Au niveau des acteurs de développement en RDC

La conduite du processus électoral et le rétablissement de la sécurité et de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national constituent les principaux défis que doit relever la RDC. Dans ce contexte, la Conférence sur les Grands Lacs et ses résolutions constituent une opportunité pour consolider les dynamiques en cours. Comme la RDC est au centre des onze pays, tous les projets proposés la concernent. Les actions identifiées dans le domaine du développement économique et l'intégration régionale pourraient relancer son économie et en faire un modèle de développement. Les initiatives à prendre concernent entre autres :

- Réaffirmer l'engagement politique à mettre en oeuvre les résolutions de la Conférence et à contribuer à la pacification de la région. L'appropriation et l'application du protocole de non-agression et de défense mutuelle constitueraient un facteur positif dans le contexte du rétablissement de la confiance entre les pays de la sous-région.
- La mobilisation des ressources propres pour financer les programmes d'actions élaborés par la Conférence.
- Prendre le leadership dans la coordination de l'aide extérieure afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des interventions et d'éviter la concentration des actions dans certaines régions au détriment d'autres. La question est cruciale dans la mesure où la multiplication des offres de projets dans un contexte post-conflit tend à répondre aux nombreux besoins urgents sans tenir compte de la pérennisation des actions.
- Accélérer la réforme du système de sécurité, c'est-à-dire la formation de la nouvelle armée et la police nationales. La sécurité constitue un préalable pour créer un environnement favorable aux actions de développement et pour attirer les investisseurs étrangers.

### 3.4. Report du 2e sommet des chefs d'État de décembre 2005

Le processus de la Conférence des Grands Lacs devait prendre fin les 15-16 décembre 2005 à Nairobi, à l'occasion du 2e sommet des chefs d'État et de gouvernement de la région. Ceux-ci devaient adopter les protocoles et les projets élaborés depuis leur 1er sommet à Dar-es-Salaam. Cependant, le 7 novembre 2005, une réunion extraordinaire des Coordonnateurs nationaux a décidé de reporter le sommet des chefs d'État au 2e semestre 2006<sup>22</sup>. Officiellement, le référendum sur la Constitution en RDC et les élections générales en Tanzanie, prévus le 18 décembre 2005, ont contraint les organisateurs à postposer le sommet pour permettre à ces deux pays d'y participer. Si ces facteurs objectifs sont compréhensibles, le report à une date très éloignée, soit au 2e semestre 2006, fait penser qu'il existerait d'autres explications. Trois hypothèses complémentaires sont avancées ici.

Premièrement, le président Kabila aurait demandé le report du Sommet après les élections congolaises, prévues au plus tard le 30 juin 2006, pour éviter de subir un préjudice électoral en signant un pacte de non-agression et de défense mutuelle qui pourrait être violé par ses voisins. L'expérience de la crise de décembre 2004 après la signature de la Déclaration de Dar-es-Salaam joue un rôle négatif dans ce contexte.

Deuxièmement, le gouvernement de Kinshasa souhaiterait par ce report, faire signer le Pacte régional par un gouvernement issu des élections, c'est-à-dire plus légitime et plus stable. Cela renforcerait la crédibilité de la Conférence et serait un gage de succès dans la mise en oeuvre des résolutions.

Troisième hypothèse, compte tenu du contexte de tensions qui règne encore dans la région, le gouvernement congolais aurait voulu conditionner sa participation au 2e sommet au soutien de tous les acteurs régionaux et internationaux au processus électoral. Comme le Pacte régional comporte beaucoup de projets et devrait bénéficier de l'appui de tous les bailleurs de fonds, les pays de la région ont

22. Secrétariat conjoint Onu/UA de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, Communiqué de presse, Nairobi, 8 novembre 2005 : [www.icglr.org](http://www.icglr.org)

tout avantage à ce qu'il se réalise. Or, si la RDC ne participe pas, tous les projets ne verront pas le jour. Dès lors, le report de l'adoption des programmes d'action peut être interprété comme un test de la volonté des pays membres de ne pas perturber le processus électoral en RDC.

Les trois hypothèses reposent la question déjà évoquée des difficultés de rétablir la confiance et

un climat de coopération entre les pays de la sous-région alors que les causes principales de l'intervention des troupes étrangères en RDC sont encore là, à savoir la présence des groupes armés rwandais et ougandais à l'Est du pays. Si ce report peut contribuer à donner le temps nécessaire à tous les acteurs de la région de mener à bien les processus de paix, il aura été très utile.



---

## Sigles et abréviations

---

BAD : Banque africaine de développement

CEA : Commission économique de l'Onu pour l'Afrique

CEEAC : Communauté économique des États d'Afrique centrale

CEMAC : Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

CEPGL : Communauté économique des Pays des Grands Lacs (Burundi, RDC et Rwanda)

CNDD-FDD: Conseil national pour la défense de la démocratie / Force de défense de la démocratie

COMESA: Marché commun d'Afrique orientale et australe (20 pays membres)

DDR : Désarmement, démobilisation et réinsertion

DDRRR : Désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réintégration

EAC : Communauté d'Afrique de l'Est ( Kenya, Ouganda, et Tanzanie)

FMI : Fonds monétaire international

IGAD : Autorité intergouvernementale pour le développement (Djibouti, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda)

IOR-ARC : Indian Ocean Rim – Association for Regional Cooperation

MINUAR : Mission des Nations unies au Rwanda

MONUC : Mission des Nations unies en République démocratique du Congo

NEPAD : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique

ONU : Organisation des Nations unies

ONG : Organisation non gouvernementale

RDC : République démocratique du Congo

RECSA : Centre régional sur les armes légères.

SADC : Communauté de développement de l'Afrique australe

UA : Union africaine

UDEAC : Union douanière et économique de l'Afrique centrale

UE : Union européenne



GRUPE DE RECHERCHE  
ET D'INFORMATION  
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Fondé en 1979 à Bruxelles, le GRIP est un institut de recherche indépendant qui étudie les questions de défense, de sécurité et de désarmement. Par ses travaux, le GRIP veut contribuer à une meilleure compréhension de ces problématiques dans la perspective d'une amélioration de la sécurité internationale en Europe et dans le monde.

**Adresse :** rue Van Hoorde, 33  
B -1030 Bruxelles  
Tél.: (32.2) 241.84.20  
Fax: (32.2) 245.19.33  
Courriel: [admi@grip.org](mailto:admi@grip.org)  
Site web: <http://www.grip.org>

(bureaux ouverts du lundi  
au vendredi de 8h30 à 13h et  
de 13h30 à 17h)

**Directeur :** Bernard Adam

**Coordination :** Bernard Adam,  
Luc Mampaey, Caroline Pailhe,  
Marc Schmitz

**Recherche :** Bernard Adam,  
Holger Anders, Georges  
Berghezan, Ilhan Berkol, Claudio  
Gramizzi, Luc Mampaey,  
Caroline Pailhe, Cédric Poitevin,  
Federico Santopinto, Pamphile  
Sebahara, Marc Schmitz,  
Xavier Zeebroek

**Secrétariat et administration :**  
Dominique Debroux, Édith  
Grosse, Caroline Pailhe,  
Chantal Schamp

**Centre de documentation :**  
Alain Reisenfeld

**Édition, relations publiques :**  
Denys Detandt, Danièle  
Fayer-Stern, Sabine Fiévet,  
Marc Schmitz

**Informatique :** Luc Mampaey

**Conseil d'administration :**  
Bernard Adam (administrateur  
délégué), Rik Coolsaet, Laurent  
Dumont, Jean-Paul Marthoz,  
Carl Vandoorne, Guy Vaerman.

## LES PUBLICATIONS DU GRIP

Depuis sa fondation, le GRIP est surtout connu pour son travail d'édition. Au fil du temps, les publications ont changé, tant au niveau du contenu, de la présentation que de la périodicité. Depuis l'automne 1997, elles se présentent sous trois formes :

### 1. Les Nouvelles du GRIP

Une lettre d'information trimestrielle de 8 pages : regard sur les grands dossiers du moment, nouvelles insolites, aperçu des activités du centre, etc. Cette lettre est envoyée d'office à tous les **membres du GRIP** en règle de **cotisation** de même qu'aux abonnés aux « Livres du GRIP ».

### 2. Les Livres du GRIP

Chaque année, le GRIP publie 5 ouvrages en collaboration avec les éditions Complexe, abordant les questions internationales dans les domaines de la géostratégie, de la défense et de la sécurité internationale.

Ces 5 ouvrages font partie de l'abonnement aux « Livres du GRIP » ; ils sont également disponibles en librairie et au GRIP.

### 3. Les Rapports du GRIP

Cette nouvelle collection (format A4, sans périodicité) valorise des travaux de recherche réalisés pour la plupart au GRIP.

Ces rapports sont envoyés d'office à tous ceux qui souscrivent un abonnement de soutien ; ils peuvent aussi être commandés au GRIP.

## Tarifs 2006

	Belgique	Autres Europe	Autres Monde
<b>1. Cotisation</b>			
<i>Abonnement aux «Nouvelles du GRIP»</i>	15 euros	16 euros	18 euros
<b>2. Les Livres du GRIP</b>			
<i>Abonnement annuel aux 5 livres<sup>1</sup> et aux «Nouvelles du GRIP»</i>	80 euros	90 euros	95 euros
<b>3. Abonnement complet<sup>2</sup></b>			
<i>Abonnement à toutes les publications (Rapports inclus)</i>	135 euros	150 euros	160 euros
<b>4. Abonnement de soutien</b>	250 euros	250 euros	250 euros

1. L'abonnement couvre 5 livres (équivalant à 10 numéros), plus le trimestriel «Les Nouvelles du GRIP».

2. L'abonnement annuel complet inclut la collection des Rapports (non périodiques), avec en moyenne six parutions par année.

### **Vous souhaitez vous abonner ?**

Vous pouvez le faire par téléphone (02/241.84.20), par fax (02/245.19.33), par courriel ([publications@grip.org](mailto:publications@grip.org)) ou en nous envoyant votre demande d'abonnement, accompagnée de votre paiement, au GRIP, rue Van Hoorde 33 B-1030 Bruxelles.

**Modes de paiement :** **Belgique** (virement au compte 001-1711459-67 du GRIP à Bruxelles; virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; bulletin de virement) / **France** (chèque barré; mandat postal international) / **Luxembourg** (soit verser au CCP 86464-37 du GRIP à Luxembourg; soit envoi d'un chèque au GRIP) / **Autres pays** (virement au CCP 000-1591282-94 du GRIP à Bruxelles; mandat postal international) / **Autre moyen de paiement** (carte de crédit - VISA, Eurocard, Mastercard - Précisez votre n° de carte et la date d'expiration.

## Les Rapports du GRIP

- |      |  |      |  |
|------|--|------|--|
| 1/99 | <b>Les armes non létales - Une nouvelle course aux armements</b> , Luc Mampaey, 40p., 8,68 euros.  | 4/02 | <b>Les exportations d'armes de la Belgique</b> , Bernard Adam, Sarah Bayés, Georges Berghezan, Ilhan Berkol, Françoise Donnay, Luc Mampaey et Michel Wéry, 72 p., 13 euros.  |
| 2/99 | <b>La guerre du Congo-Kinshasa - Analyse du conflit et transferts d'armes vers l'Afrique centrale</b> , Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 54p., 9,92 euros.                            | 1/03 | <b>Les relations arméno-turques - La porte close de l'Orient</b> , Burcu Gültekin et Nicolas Tavitian, 32p., 7 euros.  |
| 3/99 | <b>Post-Cold War Conversion in Europe - Defence Restructuring in the 1990s and the Regional Dimension</b> , collectif, 104p., 17,35 euros.   | 2/03 | <b>La crise ivoirienne - De la tentative du coup d'Etat à la nomination du gouvernement de réconciliation nationale</b> , Claudio Gramizzi et Matthieu Damian, 45p., 9 euros.  |
| 1/00 | <b>La détention d'armes par les civils - Armes à feu : un enjeu en matière de Santé publique</b> , Sophie Nolet, 44p., 8,68 euros.   | 3/03 | <b>Enfants soldats, armes légères et conflits en Afrique - Les actions de la coopération au développement de l'Union européenne et de la Belgique</b> , Claudio Gramizzi, Félix Nkundabagenzi, Sophie Nolet et Federico Santopinto, 44p. |
| 2/00 | <b>Marquage et traçage des armes légères</b> , Ilhan Berkol, 72p., 14,87 euros.  | 4/03 | <b>Questions juridiques sur la régionalisation des licences d'armes</b> , Nicolas Crutzen, 28p., 7 euros.  |
| 3/00 | <b>Bilan de la guerre du Kosovo : Résultat des frappes - Fin du conflit - La reconstruction - La situation en Serbie-Monténégro</b> , Valérie Peclow et Bernard Adam, 56 p., 9,92 euros.       | 1/04 | <b>Le contrôle du courtage des armes - Prochaines étapes pour les Etats membres de l'UE</b> , Holger Anders, 34p., 7 euros.  |
| 4/00 | <b>National Missile Defense - Le retour de la guerre des étoiles et les enjeux stratégiques</b> , Aris Roubos et Michel Wautelet, 60p., 9,92 euros.  | 2/04 | <b>Bilan d'un an de guerre en Irak - Analyse des coûts et des éléments déclenchants</b> , Caroline Pailhe avec la collaboration de Valérie Peclow et Federico Santopinto, 52p., 9 euros.   |
| 5/00 | <b>L'Union européenne et la prévention des conflits africains</b> , Félix Nkundabagenzi, 28p., 7,44 euros.   | 3/04 | <b>L'Union européenne et le renseignement - Perspectives de coopération entre les Etats membres</b> , Thierry Coosemans, 52p., 9 euros.  |
| 6/00 | <b>Groupe Herstal S.A. - L'heure des décisions</b> , Luc Mampaey, 34p., 7,44 euros.  | 4/04 | <b>Marquage, enregistrement, traçage des armes légères et de petit calibre: projet de convention</b> , Ilhan Berkol, 44p., 8,5 euros.  |
| 7/00 | <b>La disponibilité des armes légères illicites - Comment combattre cette menace internationale</b> , Peter Lock, 34p., 7,44 euros.  | 5/04 | <b>Qui arme les Maï-Maï? - Enquête sur une situation originale</b> , Charles Nasibu Bilali, 26p., 7 euros.   |
| 1/01 | <b>Le micro-désarmement - Le désarmement concret en armes légères et ses mesures associées</b> , Michel Wéry avec la contribution de Georges Berghezan et Félix Nkundabagenzi, 64p., 13 euros. | 1/05 | <b>RDC - Ressources naturelles et transferts d'armes</b> , Anne Renaud, 33p., 7 euros.   |
| 2/01 | <b>Le réarmement de la Sierra Leone - Un an après l'accord de paix de Lomé</b> , Eric G. Berman, une étude de Small Arms Survey, 42p., 8,50 euros.   | 2/05 | <b>Iran - Regard vers l'Est : la politique asiatique de la république islamique</b> , Mohammad-Reza Djilili et Thierry Kellner, 35p., 7 euros.   |
| 3/01 | <b>La disponibilité des armes à feu - Quel impact sur la sécurité et la santé publique ?</b> , collectif, 40p., 8,50 euros.  | 3/05 | <b>Burundi - Armes légères et violence armée: quel impact sur les femmes</b> , Edward B. Rackley, 27p., 7 euros.   |
| 4/01 | <b>La conférence des Nations unies de juillet 2001 sur les armes légères - Analyse du processus et de ses résultats</b> , Ilhan Berkol, 58p., 11 euros.  | 4/05 | <b>Afrique de l'Ouest: Vers une Convention sur les armes légères</b> , Albert Chaïbou et Sadou Yattara, 20p., 6 euros.   |
| 5/01 | <b>L'ONU face au terrorisme</b> , Sandrine Santo, 38p., 8,50 euros.  | 5/05 | <b>Afrique de l'Ouest: L'harmonisation des législations nationales sur les armes légères</b> , Hélène N.V. Cissé, 22p., 6 euros.   |
| 1/02 | <b>La Chine et la nouvelle Asie centrale - De l'indépendance des républiques centrasiatiques à l'après-11 septembre</b> , Thierry Kellner, 40p., 8,50 euros.                                   | 6/05 | <b>Afrique centrale: l'harmonisation des législations nationales sur les armes légères</b> , Pierre Huybrechts et Ilhan Berkol, 105p., 15 euros.   |
| 2/02 | <b>L'Union européenne et la prévention des conflits - Concepts et instruments d'un nouvel acteur</b> , Félix Nkundabagenzi, Caroline Pailhe et Valérie Peclow, 72p., 13 euros.                 | 7/05 | <b>Guerres et déficits - Les deux piliers de l'économie des Etats-Unis</b> , Luc Mampaey, 31p., 7 euros.   |
| 3/02 | <b>L'Inde et le Pakistan - Forces militaires et nucléaires en présence</b> , Françoise Donnay, 40 p., 8,50 euros.  | 8/05 | <b>Le régime nucléaire - Les efforts de la communauté internationale en matière de désarmement et de non-prolifération</b> , Céline Francis, 40p., 8 euros.  |